

Le 7 juillet 2014

PROCÈS-VERBAL de la six cent quatre-vingt-dix-neuvième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 1177, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert et Luc Prud'Homme, et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

ÉTAIENT ABSENTS : Messieurs les conseillers Marc Louis-Seize et Sébastien Renaud

2014-07-415 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-416 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-417 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2014

IL EST RÉSOLU PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2014 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2014-07-418 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes de chèques émis au montant total de 467 667.64 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-14-06, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

	210 470.49 \$
SOUS-TOTAL	210 470.49 \$
LOCATION CRÉDIT	
CAMION F-250 2011	941.12 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 Urbanisme	361.28 \$
TOYOTA YARIS 2011 Urbanisme + Julie	257.45 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	113 937.00 \$
ASS GREAT WEST (Mai)	10 016.80 \$
SALAIRE DU	
29 mai 2014	14 939.66 \$
5 juin 2014	17 136.76 \$
12 juin 2014	15 686.93 \$
19 juin 2014	15 949.74 \$
REMISE PROVINCIALE (Mai)	44 855.92 \$
REMISE FÉDÉRALE (Mai)	19 638.30 \$
SOUS-TOTAL	447 146.59 \$
CONSEIL (Juin)	8 154.72 \$
POMPIERS (Mai)	10 546.88 \$
PR (Mai)	1 819.45 \$
TOTAL	467 667.64 \$

Adoptée à la majorité

Indicateurs de gestion-2013

COMPTE TENU DE l'article 5 de l'Arrêté ministériel relatif aux indicateurs de gestion portant sur l'administration municipale et lequel prévoit le dépôt des indicateurs de gestion de 2013 pour le 30 juin 2013;

ATTENDU QUE les indicateurs de gestion de 2013 ont été transmis au MAMROT le 19 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE

EST DÉPOSÉ à la présente séance le rapport requis par le MAMROT comportant les résultats constatés à la fin de l'exercice financier 2013 et établissant la valeur de chaque indicateur de gestion.

AVIS DE MOTION - Règlement 2014-013 – Imposant une tarification pour le service d'alimentation en eau potable pour les propriétés desservies par le réseau de la Ville de Gatineau

Le conseiller **Luc Verner**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2014-013
Règlement imposant une tarification pour le service d'alimentation en eau potable pour les propriétés desservies par le réseau de la Ville de Gatineau

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

AVIS DE MOTION – Règlement 2014-014 modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et certificats afin de modifier le montant prévu aux sanctions et amendes

Le conseiller **Martin Proulx**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2014-014
Règlement modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et certificats afin de modifier le montant prévu aux sanctions et amendes

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie du projet a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art 445 C.M.)

2014-07-419 Adoption du règlement numéro 2014-012 modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et certificats afin d'exiger qu'un dépôt de garantie soit dorénavant exigé pour le changement d'une fosse septique ou le changement d'une fosse scellée

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2014-012 modifiant le règlement 98-002 sur les dispositions déclaratoires, les permis et certificats afin d'exiger qu'un dépôt de garantie soit dorénavant exigé pour le changement d'une fosse septique ou le changement d'une fosse scellée

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tels qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2014-07-420 Autorisation de procéder à un appel d'offres pour le déneigement du secteur Est

ATTENDU QUE le contrat de déneigement pour le secteur Est est échu et qu'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres pour les prochaines saisons hivernales;

ATTENDU QUE le devis actuel sera modifié pour demander un déneigement de « classe 2 » plutôt que de « classe 3 » pour l'Avenue de L'Ange-Gardien;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la publication d'un appel d'offres pour le déneigement du secteur Est pour les prochaines saisons hivernales, le tout tel qu'indiqué au devis en ce sens.

AUSSI RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la modification du devis afin d'y inclure une demande de

déneigement de « classe 2 » plutôt que de « classe 3 » pour l'Avenue de L'Ange-Gardien.

Adoptée à la majorité

2014-07-421 Autorisation d'installer 2 panneaux de signalisation pour « Arrêt » à l'angle des chemins Palma et des Sables

ATTENDU QUE la topographie des lieux à l'angle des chemins Palma et des Sables fait en sorte que ce coin est présentement jugé dangereux par les automobilistes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'installation de 2 panneaux de signalisation pour « Arrêt » à l'angle des rues Palma et des Sables.

Adoptée à la majorité

2014-07-422 Reddition de comptes – Ministère des Transports du Québec

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 237 511 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU que la Municipalité de L'Ange-Gardien (Outaouais) informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à la majorité

2014-07-423 Félicitations aux citoyens de L'Ange-Gardien honorés lors du 49^{ième} Gala sportif et culturel de Buckingham, Masson-Anger et L'Ange-Gardien

ATTENDU QUE Les Chevaliers de Colomb de Buckingham ont tenu le 14 juin dernier leur 49^{ième} Gala sportif et culturel ;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de L'Ange-Gardien ont été honorés lors de cet évènement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil félicite les Angelaises, Anglois et organismes suivants, lauréats ou nominés au 49^{ième} Gala sportif et culturel de Buckingham, Masson-Anger et L'Ange-Gardien :

- M. Sébastien Joncas, nommé dans la catégorie Personnalité de l'année ;
- Club de ski de fond Les Renards Blancs, nommé pour la Plaque du centenaire ;
- Mme Sylvie Laflamme, lauréate dans la catégorie Personnalité d'art et de culture – niveau régional ;
- Mme Diane Fontaine, lauréate dans la catégorie Personnalité d'art et de culture – niveau international ;
- M. Philippe Soucy, lauréat dans la catégorie Athlète de l'année ;
- M. Antoine Massie, lauréat dans la catégorie Athlète le plus prometteur – niveau régional et provincial

Adoptée à l'unanimité

2014-07-424 Approbation des termes de la nouvelle convention collective des employés cols bleus et cols blancs de la Municipalité

ATTENDU QUE la convention collective des employés cols bleus et cols blancs de la Municipalité est échue depuis le 31 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE les représentants du SFCP section locale 4394 et les représentants de la Municipalité au comité de négociation ont conclu le 11 juin dernier une entente de principe relativement aux termes d'une nouvelle convention collective ;

ATTENDU QUE les membres du SFCP section locale 4394 réunis en assemblée générale ont accepté le 16 juin la dite entente de principe ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil, après avoir pris connaissance de ses termes et conditions, approuve la nouvelle convention collective des employés cols bleus et cols blancs de la Municipalité pour les années 2014 à 2018 inclusivement et ce conformément à l'entente de principe intervenue le 11 juin dernier.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité ladite convention collective.

Adoptée à la majorité

2014-07-425 Autorisation d'une dépense pour la participation de trois membres du conseil au congrès de la FQM

ATTENDU QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) aura lieu du 25 au 27 septembre prochain à Québec ;

ATTENDU QUE M. le maire Robert Goulet, M. le maire suppléant Marc Louis-Seize et M le conseiller Sébastien Renaud ont manifesté leur intérêt à participer à cet évènement ;

ATTENDU QU'une somme de 2 000 \$ a été prévue au budget 2014 pour la participation des élus au congrès de la FQM ;

ATTENDU QUE les frais d'inscription s'élèvent à 650 \$ plus taxes par personne auxquels il faut ajouter les frais d'hébergement de repas et de déplacement ;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement de M. le maire seront assumés par la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE Ce Conseil autorise une dépense de 1 950 \$ plus taxes pour l'inscription de trois membres du conseil au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 25 au 27 septembre prochain à Québec.

DE PLUS, ce Conseil autorise le remboursement de leurs frais de séjour (3 nuitées) et de déplacement (2 véhicules) aux participants conformément à la politique en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-16001-454 « Formation élus ».

ENFIN, afin de pourvoir à cette dépense supplémentaire, ce Conseil autorise le virement budgétaire suivant : le poste budgétaire 02-16001-454 « Formation élus » est augmenté de 2 200\$ et le poste 02-19000-998 « Imprévis » est diminué du même montant.

Adoptée à la majorité

2014-07-426 Adoption de la version révisée de la politique de communication P-ADM-17

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser la politique de communication de la Municipalité afin de tenir compte de la présence de la Municipalité sur les médias sociaux et d'établir les règles d'identification des véhicules municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve la version révisée de la politique de communication P-ADM-17, laquelle est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à la majorité

2014-07-427 Autorisation d'acquérir une œuvre d'art

ATTENDU QUE la politique culturelle municipale P-ADM-16 prévoit l'acquisition annuelle d'une œuvre d'art par la Municipalité ;

ATTENDU QU'aucune somme n'a été prévue au budget 2014 à cet effet ;

ATTENDU QUE Mme Diane Fontaine, artiste peintre et citoyenne de L'Ange-Gardien a loué au cours de l'hiver 2014 des locaux à la mairie de L'Ange-Gardien afin de dispenser des cours de peintures ;

ATTENDU QUE les frais de location de ces locaux s'élèvent à 600 \$;

ATTENDU QUE Mme Fontaine propose de céder à la Municipalité une de ses œuvres d'une valeur de 1 000 \$ en paiement de ses frais de location ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition d'une œuvre de Mme Diane Fontaine, artiste peintre d'une valeur de 1 000 \$, en échange des frais de location de salle de 600 \$ dus à la Municipalité par celle-ci.

Adoptée à la majorité

2014-07-428 Demande d'autorisation en zone agricole (lot 3 301 821)

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire des lots 3 303 521, 3 301820 et 3 301 821 totalisant 31,5 hectares et situés de parts et d'autres du chemin River en zone agricole;

ATTENDU QUE le demandeur envisage de faire aliéner le lot 3 301 821 d'une superficie de 4,2 hectares à son voisin dont sa propriété est contiguë audit lot;

ATTENDU QUE la demande n'implique pas de morcellement et que les propriétés concernées ne présentent aucun intérêt pour l'agriculture (aucun potentiel, aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles) et que les conséquences pour les activités agricoles avoisinantes et sur les établissements de production agricole à proximité sont inexistantes;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles et que les critères relatifs à la disponibilité de d'autres emplacements et sur la préservation des ressources « eau » et « sol » ne s'appliquent pas;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse du dossier le 9 juin dernier et recommande au conseil municipal d'appuyer la présente demande d'autorisation, mais en y apposant une condition telle que le stipule la résolution CCU 2012-027;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la présente demande d'autorisation en zone agricole à la condition suivante :

1. Que la vente du lot 3 301 821 se fasse au propriétaire du lot 3 300 519, M. Éric Warwick, voisin du demandeur.

Adoptée à la majorité

2014-07-429 Demande de PIIA (Parc d'affaires, condos Claude et Mathieu Farant)

ATTENDU QUE les propriétaires des lots 3 415 481, 3 299 256 et 5 494 923 situés dans le parc d'affaires veulent ériger trois bâtiments abritant au total 17 nouveaux condos industriels;

ATTENDU QUE les bâtiments comprendront une volumétrie variable notamment des tourelles et des devantures et ils seront recouverts de brique et de tôle pré-peinte;

ATTENDU QUE les trois lots comportent un certain nombre de contraintes qui viennent limiter la profondeur des aires boisées et des aménagements paysagers dans les cours avant, mais les propriétaires ont tout de même proposé des options intéressantes qui viennent assurer une conformité avec le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la présente demande de PIIA sur les lots 3 415 481, 3 299 256 et 5 494 923 situés dans le parc d'affaires tel qu'en fait foi la résolution CCU 2012-029 adoptée le 9 juin dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la présente demande de PIIA sur les lots 3 415 481, 3 299 256 et 5 494 923 situés dans le parc d'affaires.

Adoptée à la majorité

2014-07-430 Désignation de noms de chemins (Projet « Les Belvédères »)

ATTENDU QU'il y lieu de procéder à l'attribution de nom pour les nouveaux chemins compris dans la phase 1B du projet de développement domiciliaire « Les Belvédères de L'Ange-Gardien »

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les noms de chemins suivants pour la phase 1B du projet « Les Belvédères de L'Ange-Gardien » :

- Chemin des Plouffe
- Chemin des Leblanc

Adoptée à la majorité

2014-07-431 Désignation de noms de chemins (Projet « Éméralda »)

ATTENDU QU'il y lieu de procéder à l'attribution de nom pour les nouveaux chemins compris dans la phase 2 du projet domiciliaire visant le prolongement vers le nord du chemin Éméralda

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les noms de chemins suivants pour la phase 2 du projet domiciliaire visant le prolongement vers le nord du chemin Éméralda;

- Chemin Hermas-Gratton;
- Chemin du Mica;
- Chemin du Graphite;
- Chemin du Quartz;
- Chemin du Phosphate.

Adoptée à la majorité

2014-07-432 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 8 avril 2014, ce Conseil a adopté la résolution 2014-04-357 par laquelle il autorisait la présentation au ministère de l'Environnement d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'Aide aux composteurs domestiques (ACDC) et communautaires afin d'obtenir une aide financière de 50 000 \$ afin d'acquérir des composteurs domestiques et des récipients de cuisine ;

ATTENDU QUE les modalités de présentation d'une demande dans le cadre de ce programme sont maintenant disponibles et qu'une résolution type est demandée par le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

ATTENDU QUE le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) ;

ATTENDU QUE dans le plan d'action 2011-2015 de la PQGMR, le gouvernement a comme stratégie de bannir la matière organique des lieux d'élimination d'ici 2020 ;

ATTENDU QUE le MDDELCC a mis sur pied le programme ACDC ;

ATTENDU QUE pour obtenir une subvention de l'ACDC, une municipalité admissible doit fournir de l'information au MDDELCC en remplissant le formulaire prescrit ;

ATTENDU QUE le cadre normatif de l'ACDC exige une résolution municipale et qu'à cet effet, une résolution est demandée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil et la Municipalité :

- S'engage à respecter l'ACDC, en particulier ses éléments de reddition de comptes ;
- Autorise le directeur de l'urbanisme et du développement durable M. François Rochon ou le directeur général, en son absence, à transmettre au MDDELCC toute information requise pour l'inscription, le respect et le bon fonctionnement de l'ACDC.

Adoptée à la majorité

2014-07-433 Autorisation d'une dépense pour le pavage du devant de la caserne #3

ATTENDU QU'il a été prévu au budget d'investissement 2014 de procéder au pavage du devant de la caserne #3 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'Homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 8 400 \$ taxes incluses pour le pavage du devant de la caserne #3.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 03-60000-000 « Transfert aux activités d'investissement »

Adoptée à la majorité

2014-07-434 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h37.

Adoptée à l'unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général